

Le secteur du médicament fait dérapier le budget Inami

Le Comité de l'assurance de l'Inami a approuvé un projet de budget 2018 où le secteur pharma devra serrer ceinture.

Une belle unanimité. Voilà comment Jean Hermesse, secrétaire général des Mutualités chrétiennes, a qualifié le premier round de négociations devant mener à la confection du budget des soins de santé pour 2018. *«C'est la preuve qu'une concertation, lorsqu'elle est bien menée, permet d'aboutir à des solutions.»*

Le comité de l'Inami a approuvé lundi la proposition de budget des soins de santé 2018. Seuls les dentistes se sont abstenus. Le nouveau budget est fixé à 25,4 milliards d'euros. Ce budget intègre la norme de croissance de 1,5% (370 millions d'euros) ainsi que l'indexation de près de 1% (250 millions d'euros). Mais le contexte budgétaire reste néanmoins étriqué. À politique inchangée, il faudrait prévoir une économie de 161,5 millions d'euros pour respecter cette même norme. Le «blocage structurel» décidé par le gouvernement pour 2018 impose quant à lui une économie supplémentaire de 76,3 millions d'euros. Ce qui porte l'effort total à 237,9 millions.

L'essentiel de cet effort — soit

188 millions d'euros — sera supporté par l'industrie du médicament. Injuste? Non, car l'industrie avait conclu un pacte avec le gouvernement où elle s'engage à ne pas dépasser 0,5% de croissance des dépenses par an. La ministre de la Santé Maggie De Block a d'ailleurs obtenu un accord de principe sur les mesures à prendre.

Le solde de 50 millions d'euros est réparti entre les autres secteurs de l'assurance-maladie, dont 6 millions du côté des honoraires des médecins (dont l'indexation de 1,68% a néanmoins été préservée) et 8 millions pour les implants.

La proposition de budget doit encore être avalisée par le conseil général de l'Inami qui se réunit lundi prochain.

J-P.B.

188 millions €

Le secteur du médicament devra réaliser de substantielles économies, résultat de dépassements réguliers ces dernières années.